

AR PREFECTURE

083-218300093-20180807-ARR20180807561-AR  
Regu le 07/08/2018

MAIRIE  
DE  
BANDOL  
83150

ARRETE DU MAIRE

N° 561

TEMPORAIRE

SERVICE : POLICE MUNICIPALE

DEBIT DE BOISSONS – FERMETURE TARDIVE  
EXCEPTIONNELLE  
ETABLISSEMENT LE DELOS

ILE DE BENDOR

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,  
VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5,  
VU l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 modifié portant réglementation de la police générale des débits de  
boissons,  
VU la demande en date du 28 juin 2018 de dérogation à l'heure de fermeture tardive par monsieur **Guillaume  
KERMOAL** – Directeur d'exploitation – LES ILES PAUL RICARD pour l'établissement « **LE DELOS** » – sis : Ile  
de Bendor – 83150 BANDOL (e-mail : gkermoal@ilespaulricard.com),  
VU l'avis de Monsieur le Commissaire de Police de SANARY S/MER.

– ARRETONS –

ARTICLE 1° : Dans le cadre d'une soirée privée monsieur **Frédéric VINCENT** est exceptionnellement  
autorisé à laisser son établissement ouvert jusqu'à **4 heures** du matin :

**DU SAMEDI 08 SEPTEMBRE 2018 AU  
DIMANCHE 09 SEPTEMBRE 2018 - 4H00**

ARTICLE 2° : Cette autorisation strictement personnelle est délivrée sous réserve qu'aucune modification  
ou transformation de l'établissement n'intervienne et **que les organisateurs se conforment  
à la réglementation en vigueur en matière de nuisances sonores et de troubles à la  
tranquillité du voisinage.**

ARTICLE 3° : A l'occasion de cette soirée, **l'exploitant est autorisé à conserver « uniquement » les  
invités et le personnel d'exécution à l'exclusion de tout autre consommateur** au sein de  
son établissement.

ARTICLE 4° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai maximum de deux mois à compter de sa  
notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510  
– 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 5° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis  
en Préfecture et notifié à l'intéressé.

Fait à Bandol, le **7 AOUT 2018**



Jean-Paul JOSEPH,  
Maire de Bandol.  
**Pour le Maire**  
Conseillère Municipale  
Déléguée à la Sécurité  
Valerie BOURON

Réf. : AP/.